

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Les enjeux juridiques et fiscaux

Au Mercure Centre Gare à NANCY

Vendredi 27 novembre 2020 (6h)
et Samedi matin 28 novembre 2020 (4h)

Intervenants :

Me Gaëlle ALSON, Avocat au Barreau de Paris, spécialisée en Droit des Sociétés
et Me Frédéric GUILGUET, Avocat à la cour d'appel de Paris



Date limite d'inscription : 20 novembre 2020
Jusqu'à 10 heures validées

Renseignements et inscriptions

ERAGE - Maison de l'Avocat, 4 rue de la Garde 57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82 ▪ lorraine-nancy@erage.eu

www.erage.eu

Objectif de la formation

- Faire un point complet sur les mécanismes de transmission d'entreprise et mettre ses connaissances à jour de l'actualité jurisprudentielle et législative en droit des sociétés et en droit fiscal

Public avocats et autre public

Prérequis Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Durée : 10 heures

Méthode pédagogique Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Spécialisations : Droit des sociétés, Droit fiscal,

Droit commercial, des affaires et de la concurrence

Niveaux : 2. Approfondissement & 3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

► **Lieu de la formation** :

Hôtel Mercure Centre Gare, 11 Rue Raymond Poincaré - 54000 NANCY (à 10 m de la gare)

Accès SNCF : TGV Paris-Est - Nancy : 1 h 30 •

Strasbourg – Nancy : 1h25 • Reims – Nancy : 1h40

Se loger à Nancy : www.nancy-tourisme.fr

www.booking.com / www.airbnb.com

Vendredi 27 Novembre 2020

de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

I. Les conséquences du décès du dirigeant sans anticipation

1. Rappel des principes généraux sur le plan successoral

- ✓ Dévolution légale sans ou avec conjoint
- ✓ Possibles recours par voie testamentaire
- ✓ Calcul et paiement des droits succession
- ✓ La spécificité du démembrement de parts ou d'actions

2. Le risque décès du chef d'entreprise

- ✓ Contraintes en termes de direction à la lumière de la loi Pacte
- ✓ Contraintes en termes de transmission de capital et mise en œuvre des clauses statutaires liées au décès
- ✓ Contraintes sur la fiscalité successorale : droits de partage écrit ou verbal, spécificité fiscales...

II. Les anticipations face au décès du dirigeant

1. Protection contre le risque décès

- ✓ L'assurance homme-clef
- ✓ L'assurance-décès (avec ou sans séquestre...)
- ✓ La jurisprudence Mussel...

2. Spécificité de la transmission anticipée de l'entreprise

- ✓ Donations des parts de la société
- ✓ Le choix de la forme sociale et la nécessaire adaptation des statuts et des pactes extrastatutaires après la loi Pacte
- ✓ Libéralités graduelles ou résiduelles
- ✓ La spécificité d'un Pacte de conservation de titre
- ✓ Les mécanismes d'un O.B.O. familial : le Family Buy Out
- ✓ Assouplissements de la LDF 2019

17h00 Fin de la formation

Samedi 28 novembre 2020

de 9h00 à 13h00

Transmission familiale, illustrations

1. La vente et la famille

- ✓ Donation avant cession
- ✓ Timing de l'opération
- ✓ Analyse jurisprudentielle
- ✓ Quid de l'abus de droit ?

2. Holding familiale

- ✓ L'interposition d'une Holding Familiale : choix de la forme sociale et des règles de gouvernance, rédaction des statuts et précaution à prendre
- ✓ Coût fiscal de l'opération : acheteur, vendeur

13h00 Fin de la formation

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émarginée lors de la formation et au vu d'une présence effective. **En cas d'annulation par le participant**, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. **L'ERAGE se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session**, notamment lorsque le nombre de participants à cette session n'atteint pas le minimum requis, et d'en informer le participant au plus tard 8 jours ouvrés avant la date de la session. L'ERAGE se réserve également le droit, à tout moment, d'annuler ou de reporter une session pour des raisons de sécurité, de conditions sanitaires et climatiques, notamment en faisant valoir le principe de précaution. Les séminaires, horaires, itinéraires, lieux indiqués sur les brochures. Si l'annulation intervient, sans report possible, l'ERAGE procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité.

L'ERAGE se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes, ainsi que de modifier le lieu de la formation au sein de la même ville.

Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire les conditions générales détaillées, les modalités pratiques et le règlement intérieur : <https://www.erage.eu/formation-continue/modalites-pratiques/>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 20 Novembre 2020**
accompagné du règlement, par chèque libellé à
l'ordre de l'ERAGE (1 chèque et 1 bulletin par avocat.)

ERAGE Délégation Lorraine-Nancy
Maison de l'Avocat, 4 rue de la Garde – 57000 METZ
Tél : 07 87 00 20 82 - Fax : 03 83 37 19 95 - lorraine-nancy@erage.eu

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE : les 27 et 28/11/2020

PARTICIPANT :

NOM

Prénom

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau

N° Voie :

CP VILLE

Tél. Mobile

Mobile : Courriel

Jeune Barreau, date de prestation de serment :

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez

TARIFS – DROITS D'INSCRIPTION

Vendredi 27 novembre 2020 - 6 heures

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : 150 € / jour

Samedi 28 novembre 2020 - 4 heures

Avocat et autre public : 140 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : 100 € / jour

Total à régler :

J'accepte les conditions
générales page 3.

Montant total à régler :

..... €

**Date, signature et
cachet du cabinet :**